



15ème législature

Question N° : 44997	De M. Lionel Causse (La République en Marche - Landes)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > associations et fondations	Tête d'analyse > Implication des associations dans la généralisation du SNU	Analyse > Implication des associations dans la généralisation du SNU.
Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Lionel Causse interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le déploiement du service national universel. Dans les Landes, 91 jeunes ont participé au premier séjour de cohésion organisé en 2022 au lycée Gaston Crampe à Aire-sur-l'Adour. Le SNU est un temps de rencontre, de toutes les jeunes françaises, dans un esprit républicain. Après une première expérimentation en 2019 ayant rassemblé 2 000 jeunes dans 13 départements pilotes, une édition 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire et une édition 2021 qui a concerné 15 000 jeunes, le SNU monte en puissance. L'édition 2022 est cruciale. Elle permettra d'ancrer durablement le déploiement des différentes phases de cette politique publique à destination de la jeunesse et de franchir des étapes importantes en vue de sa généralisation à l'ensemble d'une classe d'âge. Pour la première fois, plusieurs séjours de cohésion auront lieu en février, juin et juillet 2022. Ils regrouperont 50 000 jeunes. Ce déploiement ne se fera pas sans la contribution pleine et entière des associations et de leurs bénévoles. Il s'agit d'une condition organisationnelle ayant également le mérite de valoriser l'engagement par le biais de ceux qui le vivent au quotidien. Ainsi, il interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur les modalités envisagées pour associer plus largement les associations dans la généralisation du SNU.